



**Dans un communiqué rendu publique, et signé du ministre de transport ce 26 mars, Jean Ernest Ngalle Bibehe, appelle les usagers de la route, à respecter les règles du code de la route afin de limiter les dégâts en matière d'accident de circulation.**

En effet, ce communiqué du ministre est relatif à l'accident qui s'est produit, sur l'axe Yaounde-Douala, paralysant la circulation dans la nuit du 25 au 26 mars.

Pour rappel, la circulation a été paralysée le long de l'autoroute Douala-Yaoundé depuis la nuit dernière après un accident entre un camion de brasserie et une fourgonnette de tourisme.

Le ministre de transport a saisi « *cette occasion pour inviter les usagers de la route à observer scrupuleusement les règles du code de la route, notamment, les différentes signalisations de la limitation des vitesses* ».

**Lire le présent communiqué :**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
\*\*\*\*\*

MINISTRE DES TRANSPORTS  
\*\*\*\*\*

SÉCRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*

DIRECTION DES TRANSPORTS  
ROUTIERS  
\*\*\*\*\*

BRIGADE DE LA CIRCULATION ET  
DE LA PREVENTION ROUTIERES



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
\*\*\*\*\*

MINISTRY OF TRANSPORT  
\*\*\*\*\*

GENERAL SECRETARIAT  
\*\*\*\*\*

DEPARTMENT OF ROAD  
TRANSPORT  
\*\*\*\*\*

ROAD SAFETY AND TRAFFIC  
BRIGADE

N° 0 0 4 1 0 / MINT / SG / DTR

Yaoundé, le 26 MARS 2019

## COMMUNIQUÉ-RADIO-PRESSE

Le Ministre des Transports porte à la connaissance de l'opinion publique, qu'un accident de la circulation routière est survenu le lundi le 25 mars 2019, aux environs de 21 heures, dans la localité de Mamb, Arrondissement de Ngog-Mapubi, Département du Nyong et Kelle, Région du Centre, lequel a, en l'état, causé un (01) blessé grave et plusieurs dégâts matériels.

Suite à ce malheureux accident, ayant impliqué un véhicule de tourisme « sans immatriculation » et un camion de livraison des produits Guinness, immatriculé LTTR 630 AK et LTSR 056 AL, appartenant à la Société GUINNESS CAMEROUN S.A, une enquête a été ouverte auprès du Peloton Motorisé de Boumnyebel, en vue d'établir les responsabilités qui permettront de sanctionner aussi sévèrement que l'autorise la réglementation en vigueur, le ou les auteur(s) de cet accident.

A cet effet, il fait savoir que les mesures ont été prises en vue de rétablir la circulation sur cet axe et rassure les usagers de la route de la reprise effective de la circulation.

Le Ministre des Transports saisit une fois de plus cette occasion pour inviter les usagers de la route à observer scrupuleusement les règles du Code de la route, notamment, les différentes signalisations et la limitation des vitesses.

Le Ministre des Transports compte sur le civisme et le sens élevé de responsabilité de tous, pour que de tels événements fâcheux soient évités.



NGALLE BIBEHE Jean Ernest Masséna